

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025, À 19 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers Steeve Laliberté, François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA MAIRESSE JACINTHE DOUCET.

EST AUSSI PRÉSENT :

M. Jean-Sébastien Nadeau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE :

Madame la mairesse Jacinthe Doucet procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Elle salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2025-231

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par madame la mairesse
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
 5. Adoption du budget 2026 - Présentation, explication et adoption
 6. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2026-2028 - Présentation, explication et adoption
 7. Questions du public
 8. Levée de l'assemblée
-

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

2025-232

ADOPTION DU BUDGET 2026 - PRÉSENTATION, EXPLICATION ET ADOPTION :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal adopte le budget de la Ville de Normandin pour l'année 2026, tel que déposé à la présente séance, démontrant des revenus totaux et dépenses totales de 7 865 420 \$.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE le conseil décrète qu'en conformité avec l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget sera publié et distribué sur le territoire de la municipalité.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-233

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION 2026-2028 -
PRÉSENTATION, EXPLICATION ET
ADOPTION :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation de la Ville pour les années 2026-2027-2028 tel que déposé à la présente séance, lequel démontre des dépenses de l'ordre de 7 581 342 \$ pour l'année 2026, 300 800 \$ pour l'année 2027 et 1 415 146 \$ pour l'année 2028.

QUE le conseil décrète qu'en conformité avec l'article de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du programme triennal sera publié et distribué sur le territoire de la municipalité.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2025-234

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 19 heures 38.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Jacinthe Doucet, mairesse

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier